

L'Anse-Saint-Jean, le 1^{er} octobre 2012.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue à 19h00 le lundi 1^{er} octobre 2012, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :	Mme Gertrude Bouchard,	conseillère
	M. Marcellin Tremblay,	conseiller
	M. Yvan Côté,	conseiller
	M. Graham Park,	conseiller
	M. Denis Girard,	conseiller
	M. Victor Boudreault,	conseiller
	M. Daniel Corbeil,	dg/sec-trésorière

342-2012

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par et appuyé.

343-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Gertrude Bouchard, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2012
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012
Lecture et adoption des comptes et des paiements directs du mois de septembre 2012
- 5 Renouvellement des petites caisses
- 6 Rapport financier
- 7 **Lecture de la correspondance**
 - 7.1 Souper bénéfice du Mont Édouard
 - 7.2 Lettre du Bureau du commissaire aux plaintes du MAMROT
 - 7.3 Lettre des résidents de la rue de l'Hermine et de la Providence
 - 7.4 Demande de réservation de terrain au Mont Édouard – Les Habitations du Fjord et Les Constructions Stéphane Boulianne.
 - 7.5 Activité de financement – coopérative de Solidarité du Cap Jaseux

8 Administration

- 8.1 Vente de terrain au Mont Édouard – Dossier M. Stéphane Boulianne et M. Serge Boulianne
- 8.2 Emprunt temporaire – Dossier Assainissement des eaux usées.
- 8.3 Service professionnel – Mandat bureau de Notaire Gagnon, Minier pour terrain au Mont Édouard

9 Travaux publics

- 9.1 Appel d'offre pour les travaux sur la rue du Faubourg
- 9.2 Dynamitage pour extension des services sur la rue de Vebron
- 9.3 Vente de terrain rue de Vebron en bordure de la piste familiale

10 Varia et questions diverses

- Nomination des représentants municipaux sur le C.A. de la MFR
- Modification au règlement 12-288 concernant la subvention du MTQ
- MFR – Lettre concernant les besoins de locaux
- Avis de motion pour modification au règlement 11-281 remboursement du déficit
- Courrier du Fjord
- Contribution annuelle Croix rouge
- Formation de spécialisation opérateur autopompe.
- Contrat pour réfection du Chemin de L'Anse-de-Tabatière
- Soirée Bénéfice Club de motoneige
- Carrefour Jeunesse emploi
- Transfert des équipements de Parc Canada au quai municipal

344-2012

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2012 soit accepté tel que lu.

345-2012

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2012 soit accepté tel que lu.

346-2012

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DU MOIS DE SEPTEMBRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2012 au montant de 72 922.74\$ et des paiements directs au montant de 11 110.26\$, telle que déposée aux archives municipales sous la cote **207-120**.

AUCUN RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

RAPPORT FINANCIER

Le Secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport financier du mois d'août 2012. Les revenus s'élèvent à 586 182.11\$ et les dépenses à 506 617.56\$.

347-2012

SOUPER BÉNÉFICE AU MONT ÉDOUARD

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'acheter 25 billets pour le souper spaghetti au bénéfice du Mont Édouard au montant de 20\$ le billet.

348-2012

DEMANDE DES RÉSIDENTS DE LA RUE DE L'HERMINE ET PROVIDENCE

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de demander à l'inspecteur municipal de faire un estimé des coûts d'éclairage et de réfection des rues de l'Hermine et de la Providence, afin d'établir un projet de taxe de secteur pour couvrir les coûts relatifs à ces travaux.

349-2012

DEMANDE DE RÉSERVATION DE TERRAIN AU DÉVELOPPEMENT DU MONT ÉDOUARD

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la demande de réservation des Habitations du Fjord pour les terrains 26,27,28,29,30,31,10,9,8,7,50,52 et des terrains 13,14,39,40,41,42,43 pour les Constructions Stéphane Boulianne d'une façon non ferme, c'est-à-dire : si un particulier désire acheter à la Municipalité un de ces terrains celle-ci pourra lui vendre sans obligation quelconque vis-à-vis les entreprises qui en ont fait la réservation.

350-2012

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CAP JASEUX

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater M. Boucher pour représenter la municipalité lors de l'activité de financement de la Coopérative de solidarité du Cap Jaseux qui aura lieu le 18 octobre prochain à Chicoutimi et de défrayer les coûts reliés à cette activité.

351-2012

VENTE DE TERRAINS DÉVELOPPEMENT DOMICILIARE DU MONT ÉDOUARD
CONSTRUCTIONS STÉPHANE BOULIANNE TERRAIN NO 15 ET 16

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter les offres d'achat des Constructions Stéphane Boulianne pour le terrain no 15 portant le numéro de cadastre 57-1-4-8 au cadastre officiel du Canton Saint-Jean rang 1 et le terrain no 16 portant le numéro de cadastre 57-1-4-9 au cadastre officiel du Canton Saint-Jean rang 1 et d'autoriser le Maire et le secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à la vente de ces terrains.

352-2012

EMPRUNT TEMPORAIRE – DOSSIER DE L'ASSINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE depuis 2006 la Municipalité par son fond général assume les dépenses encourues dans le dossier d'assainissement des eaux usées qui seront remboursées lors de l'approbation du projet par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit terminer l'étude d'avant-projet cet année afin de pouvoir finaliser son projet d'assainissement des eaux usées à être déposé et accepté par le gouvernement en 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses assumées affectent la liquidité de la Municipalité dont elle dispose pour les opérations courantes ;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de demander au Ministre des Affaires municipales l'approbation d'un emprunt temporaire représentant le montant investi jusqu'à présente dans ce dossier soit 340 000\$ et dès que le projet sera retenu et confirmé officiellement par le gouvernement de procéder au remboursement de cet emprunt.

353-2012

MANDAT AU BUREAU DES NOTAIRES GAGNON, MINIER POUR LA VENTE DE
TERRAIN AU MONT ÉDOUARD

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater le bureau des notaires Gagnon, Miniers pour la préparation 30 contrats de vente pour les terrains

appartenant à la municipalité dans le cadre du projet de développement domiciliaire du Mont Édouard.

354-2012

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ÉGOUTS ET AQUEDUC SUR LA RUE DU FAUBOURG

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu à la date d'échéance du dépôt des soumissions, trois offres de services concernant lesdits travaux le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Éric Côté Sable et Gravier Inc.;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'analyse de la conformité de la soumission par Roche;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour les travaux de d'égouts et aqueduc sur la rue du Faubourg à Éric Côté sable et gravier. Inc 60 065.24 \$ taxes incluses

355-2012

VENTE DE TERRAIN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU MONT ÉDOUARD EN BORDURE DE LA PISTE FAMILIALE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser m. Boucher à vendre au nom de la municipalité les terrains suivants situés sur le prolongement de la rue de Vébron : les terrains 10-53-2 et 10-53-3 au prix minimum de 3.50\$ le pied carré et les terrains 10-53-6 et 10-53-7 au prix minimum de 1.90\$ le pied carré.

356-2012

DYNAMITAGE POUR EXTENSION DES SERVICES D'ÉGOUT ET AQUEDUC SUR LA RUE DE VEBRON

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser à la suite de la vente des terrains sur le prolongement de la rue de Vébron, les travaux de dynamitage permettant l'installation des services d'égout et aqueduc soit réalisés et payés par les recettes de la vente desdits terrains.

357-2012

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX SUR LE C.A. DE LA MFR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de nommer comme représentant municipal sur le C.A. de la Maison familiale rurale du Fjord : M. Claude Boucher, maire, M. Marcellin Tremblay conseiller, Mme Isabelle Lavoie, représentante municipale et Mme Marie-Claude Boily, représentante.

358-2012

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 12-288 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE 281 550\$ ET UN EMPRUNT DE 100 000\$ POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE L'ANSE-DE-TABATIÈRE ENTRE LE PONT DE LA FERME DES TROIS COURS D'EAU ET LE CHEMIN DU CRAN

Il est proposé, appuyé d'adopter le règlement 12-288 tel que lu au montant de deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante dollars (281 550\$) et un emprunt de cent mille dollars (100 000\$) pour la réalisation des travaux de réfection du chemin de l'Anse-de-Tabatière.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

RÈGLEMENT NO. 12-288

Règlement décrétant des travaux de 281 550\$ et un emprunt 100 000\$ pour la réfection d'une partie du chemin de l'Anse-de-Tabatière entre le pont de la Ferme des trois cours d'eau et le chemin du Cran.

ATTENDU que la municipalité de l'Anse-Saint-Jean désire procéder aux travaux de réfection d'une partie du chemin de l'Anse-de-Tabatière entre le pont de la Ferme des trois cours d'eau et le Chemin du Cran sur une distance de 1,590 km;

ATTENDU que les travaux à être effectués par la municipalité de l'Anse-Saint-Jean représentent une somme de deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante dollars (281 550\$)

ATTENDU que les fonds généraux de la municipalité de l'Anse-Saint-Jean sont insuffisants pour payer lesdits travaux;

ATTENDU qu'une partie du financement des travaux proviendra du fond général de la municipalité pour un montant de 81 550\$ et du programme du TECQ pour un montant payé comptant de 100 000\$;

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec ou à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec datée du 14 juin 2012 jointe à la présente, octroi une subvention de 100 000\$ sur une période de trois ans;

ATTENDU que pour payer le coût des travaux décrétés au présent règlement, un emprunt sur 3 ans est nécessaire;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité d l'Anse-Saint-Jean tenu le 10 septembre 2012;

À CES CAUSES, le conseil de municipalité d l'Anse-Saint-Jean décrète ce qui suit;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire la réfection ou à faire faire la réfection d'une partie du chemin de l'Anse-de-Tabatière, le tout selon les plans et devis préparés par BPR en date du 27 juin 2012 et portant le numéro de projet 12585, lesquels font partie intégrante du présent règlement « annexe A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser la somme de deux cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante (281 550\$) pour la fin du présent règlement Incluant taxes et imprévus tel qu'il appert en « Annexe B »

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à approprié du fond général un montant de 81 550\$, à approprié un montant de 100 000\$ du programme TECQ tel que programmer et confirmer pour 2012 « annexe C » et d'emprunter une somme de cent mille dollars (100 000\$) remboursable sur une période de 3 ans.

ARTICLE 5

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports du Québec, conformément à la convention intervenue entre le ministre Monsieur Norman MacMillan et la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, le 14 juin 2012, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire l'emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avère insuffisante.

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Claude Boucher, maire

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier / directeur général

Avis de motion : 10 septembre 2012

Adoption :

Entrée en vigueur :

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 12-293 AYANT POUR BUT DE DE CONSOLIDER LA DETTE DE L'EXERCICE FINANCIER 2011 POUR DÉFICIT ET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 551 000\$ REMBOURSABLE SUR CINQ ANS.

Avis de motion est donné que dans une assemblée ultérieure sera déposé un projet de règlement concernant un emprunt pour le remboursement du déficit cumulé de la Municipalité.

359-2012

CONTRIBUTION À LA CROIX ROUGE POUR 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de payer 172.05\$ à la Croix Rouge à titre de contribution annuelle pour 2012.

360-2012

FORMATION SPÉCIALISATION POUR OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser deux pompiers volontaires du service d'incendie à suivre la formation de spécialisation, Opérateur d'autopompe cet automne et que cette dépense de 1605.05\$ soit affectée au budget de formation du service d'incendie en 2013.

361-2012

APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DE L'ANSE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu à la date d'échéance du dépôt des soumissions, sept offres de services concernant lesdits travaux le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Lauréat Gagné Inc.

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'analyse de la conformité de la soumission par BPR;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par la Ministère des Affaires municipales;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection du chemin de L'Anse à Lauréat Gagné Inc. au montant de 280 538.64 \$ taxes incluses conditionnellement à l'obtention de l'approbation par le Ministère des Affaires municipales du financement demandé.

362-2012

SOIRÉE BÉNÉFICE DU CLUB DE MOTONEIGE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'acheter deux billets au montant de 20\$ le billet pour la soirée bénéfique du Club de motoneige du Fjord qui aura lieu le 20 octobre.

363-2012

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – INVITATION À L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater M. Claude Boucher, maire comme représentant de la municipalité lors de l'activité d'accueil de Carrefour Jeunesse emploi qui aura lieu le 19 octobre prochain et de défrayer les dépenses liés à cette activité.

364-2012

TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS DE PARC CANADA AU QUAI MUNICIPAL.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter le don des équipements nautiques situés au quai municipal et appartenant à Parc Canada et d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette cession.

365-2012

DEMANDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser une contribution au montant de 1000\$ à la Société de développement pour leurs activités et projet d'ici la fin de l'année.

366-2012

SERVICE PROFESSIONNEL – MANDAT À ME SAUCIER POUR RÉVISION ET ÉLABORATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE DUBUC-SUD INC.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le conseil octroi un montant de 1200\$ taxes en sus et mandate le bureau d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard Me Gaston Saucier pour réviser et corriger le protocole d'entente déposée par l'Association des camionneurs en vrac de Dubuc-Sud en tenant compte des attentes de la municipalité.

367-2012

FERMETURE DE LA SÉANCE.

Propose la fermeture de la séance à 19h40

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce premier jour d'octobre de l'An 2012.

Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Claude Boucher, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».